

S:LOW

**Décision du maire
N° DB_2026_01**

OBJET : Acceptation de don

Le maire de Grézels,

Vu le code général des collectivités territoriales ,

Vu la délibération 2020_12 du conseil municipal en date du 23 mai 2020, au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

Considérant le versement d'un don de M. Bruno Clamens sur le compte du trésor public d'un montant de 1 200 euros en date du 16 décembre 2025,

Décide

D'accepter au nom de la commune le don d'un montant de 1 200 euros effectué par M. Bruno CLAMENS.

Fait à Grézels, le 08 janvier 2026
Le maire, Sébastien PEREZ

